

**Réinscriptions – Rentrée 2023**  
Note aux représentants légaux des  
Elèves en classe de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>

Service :  
**Secrétariat de Direction**

Dossier suivi par  
**PHEMIUS Germina**  
**Secrétaire**

Téléphone :  
0590 28 70 83  
Fax :  
0590 28 76 08

Mail :  
[ce.9710023y@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.9710023y@ac-guadeloupe.fr)

Bebel  
97 115 SAINTE-ROSE

Site internet :  
<https://bebel.clg.ac-guadeloupe.fr/>

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des opérations administratives nécessaires à la préparation de la rentrée 2023, je vous prie de bien prendre note des dispositions suivantes.

Ces opérations indispensables de réinscriptions auront lieu, du lundi 19 juin 2023 au mercredi 21 juin 2023, au réfectoire du collège, selon le calendrier joint en annexe.

Comme vous le savez les conseils des classes se tiendront du 19 juin au 22 juin 2023. Par conséquent, la remise des bulletins (et des récompenses) se fera selon des modalités différentes que celles des années précédentes. Ainsi, les bulletins (et les récompenses) pourront être remis au secrétariat de direction :

- Le vendredi 23 juin 2023, de 8h à 12h
- à partir du mercredi 28 juin 2023, tous les jours de 8h à 16h30

Néanmoins, les bulletins de votre enfant sera disponible sur PRONOTE, le lendemain de son conseil de classe.

J'attends de plus que les dispositions suivantes soient rigoureusement respectées :

1. Présence indispensable d'un représentant légal et de l'élève ;
2. Respect impératif de la date et de l'horaire attribués ;
3. Les manuels prêtés au cours de cette année 2022/2023 doivent avoir été remis ;
4. Les livres empruntés au CDI, doivent avoir été rendus auparavant ;
5. Les éventuelles amendes doivent avoir été réglées au service de gestion ;

Compte-tenu de nouvelles réglementations liées à la dématérialisation de la gestion comptable et des différents téléservices, chaque parent devra fournir **un RIB** et **une adresse électronique** (mail) valide.

**Attention !** Pour toute demande de Bourse **un autre RIB** vous sera demandé.

En outre, Il vous sera demandé :

- Une avance sur les frais de ½ pension du 1<sup>er</sup> trimestre : **50 euros**
- L'inscription annuelle à l'association sportive du collège : **30 euros**
- Au titre de fourniture scolaire, chaque année **une rame de papier blanc format A4**, vous est demandée. Nous vous demandons de la fournir lors de l'inscription.

De plus, j'attire votre attention sur l'impérieuse nécessité de faire état de tout changement de situation (nom, adresse, numéros de téléphone, ...).

Par ailleurs, j'insiste sur le fait qu'une inscription (ou réinscription) n'est complète que si tous les éléments attendus sont fournis. Ainsi, il ne sera accepté aucune inscription partielle par défaut de pièce.

Enfin, **les listes de fournitures pour la rentrée 2023**, seront disponibles (après l'avis du conseil d'administration) à compter du mercredi 05 juillet 2023, au format papier en Vie scolaire et au format numérique sur NEO et sur le Site internet du collège.

**Récapitulatif des éléments à fournir lors de l'inscription :**

- La fiche administrative renseignée et à jour
- Les 2 fiches d'urgence renseignées
- La fiche de restitution des manuels scolaires et le cas échéant le bon de paiement des amendes remis par le CDI ou l'intendance
- Le récépissé de remise du Badge de cantine
- 3 photos d'identité récentes
- Une rame de papier blanc A4.
- Un RIB au nom du représentant légal
- Photocopie du carnet de santé (vaccins)
- Une photocopie d'une pièce d'identité pour tout élève entrant en 3<sup>ème</sup>
- L'attestation d'assurance scolaire 2023/2024 (elle *peut être remise à la rentrée*)
- Tout document justifiant d'un changement de situation dans la responsabilité légale.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Principal



Emmanuel BOISDUR